



**Les Gets**  
- MAIRIE -

## ARRÊTÉ DU MAIRE COMMUNE LES GETS

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
ARRONDISSEMENT DE THONON-LES-BAINS  
CANTON D'ÉVIAN-LES-BAINS

### ARRÊTÉ N°2025-167

**Objet : Réglementation de la circulation sur la VC n°1 dite Route du Front de neige, portion entre la Rue du vieux chêne et le chemin de Carry pour un renouvellement du tapis d'enrobé par l'entreprise COLAS France**

### ARRÊTÉ

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LES GETS, HAUTE-SAVOIE,**

**VU** l'article L.132 du Code de la Voirie Routière ;

**VU** l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété ;

**VU** le Code de la Route et notamment les articles R.411-5, R.411-7, R.411-8 et R.411-25 à R.411-28 ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L2213-1 ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 – 8<sup>ème</sup> partie- sur la signalisation temporaire ;

**VU** le tableau de classement des voiries communales approuvé le 08/11/1996 ;

**VU** la demande faite le 02 septembre 2025 par l'entreprise COLAS France représentée par Laurent NICOLAS;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de réglementer la circulation;

**ARTICLE 1er** : Du mercredi 01 octobre 2025 à 8h00 au vendredi 10 octobre 2025 à 18h00, la circulation sera interdite sur la VC n°1 dite route du Front de Neige, portion comprise entre la rue du vieux chêne et le chemin de Carry.

**ARTICLE 2** : L'entreprise COLAS France mettra en place une déviation adaptée.

**ARTICLE 3** : La signalisation conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sera mise en place par les Services Techniques.

#### **ARTICLE 4 :**

- Monsieur le Maire
- Monsieur le Directeur des Services Techniques.
- Monsieur le Responsable du Centre Technique Municipal
- La Police Municipale,
- L'entreprise COLAS France

sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Chef de corps des Sapeurs-Pompiers et le Groupement Chablais Prévisions – 1 Rue du Bois de Thue - 74200 THONON LES BAINS.

FAIT A LES GETS, le 04 septembre 2025

LE MAIRE DES GETS,  
Philippe VINET

